

2.1.1
PLAN PARTIEL D'AFFECTATION DU VILLAGE
COMMUNE
DE
SAINT-SAPHORIN
SUR MORGES
65811

Approuvé par la Municipalité le 12.10.1993

Le Syndic : Le Greffe municipal :

Soumis à l'enquête publique du 12.10.1993 au 12.11.1993

Le Syndic : Le Greffe municipal :

Adopté par le Conseil général le 12.10.1993

Le Président : Le Secrétaire :

Approuvé par le Conseil d'Etat le 2.6.1993

Le Chancelier :

MODIFICATION APPORTÉE SUITE
À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉCHELLE 1:1000

LEGENDE

PERIMETRE DU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION

- AIRE DES CONSTRUCTIONS PRINCIPALES
- FRONT D'IMPLANTATION
- BANDE D'IMPLANTATION
- AIRE D'EXTENSION DES CONSTRUCTIONS PRINCIPALES,
DES CONSTRUCTIONS SECONDAIRES ET DE DEGAGEMENTS
- AIRE DE DEGAGEMENTS ET DE VERDURE
- AIRE DE DEVESTITURES
- AIRE DU CHATEAU
- AIRE DE L'ESPACE-RUE
- ZONE DE VILLAS
- ZONE AGRICOLE

- BATIMENT A CONSERVER
- BATIMENT A REHABILITER
- BATIMENT SANS MESURES PARTICULIERES

TEINTE ROSE

* Surface sur laquelle les travaux de transformation ou
d'agrandissement conformes aux dispositions de l'art. 80
al.2 LATC peuvent être autorisés sans convention préalable
de précarité à l'exclusion de toute reconstruction.

échelle 1 : 1000

GROUPE Y AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AV. RUCHONNET 15 1003 LAUSANNE
MARS 1993